

Date : 09/12/2014

Défis numériques en bibliothèques : signature d'un accord, Fleur Pellerin valide un protocole

Par : -

Fleur Pellerin valide un protocole

Tandis que les Assises de bibliothèques étaient organisées ce lundi par le ministère de la Culture, Fleur Pellerin s'est rendue sur les lieux pour clore la journée avec un discours, mais surtout avec la signature d'un accord attendu de pied ferme par certains acteurs de la profession, et concernant spécifiquement le prêt d'ebooks en service public.

Crédits : ministère de la Culture

Les acteurs du livre semblent unanimes, non, l'engouement pour l'ebook ne marquera pas la fin du livre de papier. Mais les ressources numériques s'invitent inexorablement dans le rôle des bibliothèques du nouveau millénaire, qu'il s'agisse de conservation du patrimoine, mais aussi de diffusion auprès du plus grand nombre. La numérisation des catalogues des bibliothèques serait presque achevée, mais la marge de progression des services dématérialisés reste en revanche importante.

Pour ce qui touche aux collections patrimoniales, l'État et la BnF ont mis en place la bibliothèque numérique Gallica, à laquelle 268 services ont participé depuis 2002. Le président de la BnF Bruno Racine rappelle que la loi sur les œuvres indisponibles a ouvert la voie à la numérisation de masse, soulignant qu'il s'agit de s'en acquitter dans le respect du droit d'auteur. Dans le cadre particulier de la BnF, le ratio serait actuellement de 20 lecteurs numériques pour un lecteur physique, assure son président.

Évaluation du site

Ce site diffuse l'actualité littéraire, sous forme d'articles et de présentations de livres.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 15

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

« Après un panorama embryonnaire du prêt numérique l'an dernier », rappelle Virginie Clayssen, présidente de la commission numérique du SNE, « il serait temps de passer à l'action ». Une question délicate également, pour ce qui touche au coût de la numérisation, à l'envie de diffuser les contenus gratuitement, mais de protéger la rémunération des créateurs. Dans cette optique, en fin de journée, la ministre de la Culture Fleur Pellerin a signé un accord sur les recommandations ayant trait au prêt d'ebooks.

Le document, héritage de débats entamés par Aurélie Filippetti, a été signé par la ministre, la **Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)** et divers acteurs qui étaient à l'initiative de ces préconisations, parmi lesquels l'Association des bibliothécaires de France (ABF), le Conseil permanent des écrivains (CPE), le Syndicat de la librairie française (SLF) et le Syndicat national de l'édition (SNE).

Ainsi, 12 recommandations permettent d'apporter un cadre de développement. Il s'agit notamment de donner accès aux bibliothèques publiques à l'intégralité de la production éditoriale numérique, développer la possibilité de consulter sur place et d'accéder à distance à l'offre numérique des bibliothèques, expérimenter une diversité de modèles économiques, ou encore rémunérer équitablement les auteurs et favoriser le maintien des conditions de la création éditoriale...

Fleur Pellerin n'a pas manqué de saluer l'ensemble des signataires de ce protocole, soulignant qu'il s'agissait d'une première en Europe. « Nous sommes arrivés à un accord remarquable pour l'avenir du livre numérique et des services publics culturels » revendique la ministre de la Culture.